



AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHÉ

Conformément aux dispositions de l'article 33 de la procédure de passation de commandes, contrats et marchés, (PR-INF/SMQ-011 version 09 du 25/07/2017), l'EPE INFRAFER informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'Appel d'Offre National et international Restreint N° 11/SOA/DTC/2017 reparti en trois (03) lots séparés :

Lot N°01 : Fourniture de Cinquante Quatre (54) appareils de voie complets UIC 54 et UIC 60 E1 (fer et béton) pour le compte du projet MECHERIA /EL BAYADH

Lot N°02 : Fourniture de soixante-quatre (64) appareils de voie complets UIC 60 E1 (fer et bois) pour le compte du projet TOUGGOURT HASSI MESSAOUD.

Lot N°03 : Fourniture de vingt (20) appareils de voie complets UIC 54 E1 (fer et bois) pour le compte du projet SETIF/EL GOURZI,

Paru dans les Quotidiens Nationaux EL MOUDJAHID et ENNAHAR, que suite à la décision de la commission d'évaluation des offres, le marché est attribué provisoirement à :

PII N°	Lot N°	Soumissionnaire	Note technique sur 100 pts	Note Financière Sur 100 pts	Note totale	Montant total en Euros CFR	Délai de livraison	OBS
02	01	VOESTALPINE VAE GMBH	70	100	88	4 417 140,00 Euros	neuf (09) mois	L'Offre la mieux disante
01	02	TALLERES ALEGRIA, s.a	98	100	99,20	3 145 235,00 Euros	Six (06) mois	L'offre la moins disante
01	03	TALLERES ALEGRIA, s.a	98	98,45	98,27	1 159 000,00, Euros	Six (06) mois	L'Offre la mieux disante

Conformément aux dispositions de l'article 35 de la procédure de passation de commandes, contrats et marchés de l'EPE INFRAFER (PR-INF/SMQ-011 version 09 du 25/07/2017), tout soumissionnaire qui conteste ce choix, peut introduire un recours auprès de la Commission des Marchés de l'entreprise dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux.

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la procédure de passation de commandes, contrats et marchés, les soumissionnaires non retenus peuvent se présenter au bureau des marchés pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières dans les trois (03) jours à compter de la première parution du présent avis dans la presse.